

Directives du Service d'information documentaire SID HEdS Genève concernant la plateforme swisscovery|HES-SO

Préambule

Le présent document décrit les conditions générales d'inscription et de prêt des bibliothèques membres de [swisscovery|HES-SO](#).

L'utilisation de [swisscovery|HES-SO](#) est soumise aux conditions d'utilisation des bibliothèques-membres, qui peuvent comprendre des règles différentes ou spécifiques. Pour l'emprunt de ressources, ce sont toujours les conditions de prêt de la bibliothèque propriétaire qui restent valables.

Pour l'emprunt des documents via les services de Prêt entre bibliothèques (PEB) et/ou de SLSP Courier (service de navette), ce sont toujours les conditions de prêt de la bibliothèque propriétaire de la ressource qui s'appliquent, excepté pour les frais de transactions qui dépendent de la bibliothèque de retrait.

Modalités et conditions d'inscription

Modalités

Pour personnes physiques :

Le mode ordinaire d'inscription à swisscovery|HES-SO est l'auto-enregistrement de l'utilisateur-trice sur la plateforme à travers un compte personnel SWITCH edu-ID sur la page dédiée : <https://regISTRATION.sls.ch/?iz=hesso>

Conditions

L'inscription est gratuite et ouverte à toute personne physique. Certaines conditions liées à l'affiliation ou à l'adresse privée/professionnelle peuvent toutefois restreindre les droits de prêt et l'accès aux services proposés (voir Types de droits ci-dessous).

Les personnes possédant un compte AAI de la HES-SO doivent relier celui-ci au compte personnel SWITCH edu-ID pour pouvoir bénéficier des droits de prêt liés à une affiliation à la HES-SO.

L'inscription des lecteurs-trices mineur-e-s nécessite le consentement du/de la représentant-e légal-e.

Une pièce d'identité et/ou une carte de légitimation reconnues valables peuvent être demandées en tout temps lors de transactions au service du prêt à des fins d'identification

Tout-e détenteur-trice d'une carte de lecteur-trice est prié de la présenter lors des transactions de prêt.

Types de droits

TYPES DE DROIT	CONDITIONS DE PRÊT
<p>1.Droits standards : Personne affiliée à une haute école suisse (compte AAI) ou à une autre institution rattachée à swisscovery ou personne avec une adresse privée ou professionnelle suisse</p>	<p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêt de documents - Commandes de documents auprès de toutes les bibliothèques swisscovery participant à SLSP Courier (=service de navette) (Service payant) - Prêt entre bibliothèques en Suisse et à l'étranger (Service payant) <p>Limite de prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 documents <p>Prolongations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 prolongations automatiques si le document n'est pas réservé par un-e autre lecteur-trice <p>Blocage des droits* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 50 documents en retard ou - dès CHF 500.- de frais/amendes non payés
<p>2.Droits élargis : Réservés aux membres de la communauté HES-SO Genève</p>	<p>Droits standards Gratuité des services de navette (SLSP Courier) et PEB à condition que le lieu de retrait soit dans une bibliothèque HES-SO Genève</p>
<p>3.Droits réduits : Personne domiciliée dans une zone frontalière (sauf: personne affiliée à une haute école suisse (compte AAI) ou à une autre institution rattachée à swisscovery ou ayant renseigné une adresse professionnelle suisse dans son compte SWITCH edu-ID) (codes postales des zones frontalières : ci-dessous)</p>	<p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement prêt de documents <p>Limite de prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 documents <p>Prolongations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 prolongations automatiques si le document n'est pas réservé par un-e autre lecteur-trice <p>Blocage des droits* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 50 documents en retard ou - dès CHF 500.- de frais/amendes non payés

<p>4.Droits restrictifs : Personne domiciliée hors zone frontalière (sauf: personne affiliée à une haute école suisse (compte AAI) ou à une autre institution rattachée à swisscovery ou ayant renseigné une adresse professionnelle suisse dans son compte SWITCH edu-ID)</p>	<p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Uniquement prêt de documents <p>Limite de prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 documents <p>Prolongations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 prolongations automatiques si le document n'est pas réservé par un-e autre lecteur-trice <p>Blocage des droits* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 5 documents en retard ou - dès CHF 50.- de frais/amendes non payés
---	---

<p>5.Droits spéciaux : personne sans compte SWITCH edu-ID (voir modalités).</p>	<p>Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêt des documents - Prêt via service navette (SLSP Courier) limité aux documents des bibliothèques de la HES-SO (service payant) <p>Limite de prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 documents <p>Prolongations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 prolongations automatiques <p>Blocage des droits* :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 50 documents en retard ou - dès CHF 500.- de frais/amendes non payés
---	---

*La bibliothèque peut en tout temps se réserver le droit de bloquer un compte lecteur.

Frontaliers et frontalières

Codes postaux des zones d'habitation frontalières à la Suisse donnant accès aux « droits réduits » **pour les personnes non affiliées à une haute école suisse** (ou à une autre institution rattachée à swisscovery) **ou ne possédant pas une adresse professionnelle en Suisse** :

France	01xxx 25xxx 39xxx 67xxx 68xxx 74xxx 90xxx
--------	---

Documents empruntables

Durée de prêt de 28 jours pour la plupart des livres, 14 jours pour les livres en séminaire et pour les DVD.

Consultation sur place pour les périodiques et certaines ressources signalées

Frais et amendes

Les lecteurs-trices reçoivent les avertissements, rappels et factures uniquement par email

Prêt des documents (14 ou 28 jours)	
Avertissement : 1 jour après l'échéance de prêt	Pas de frais
1 ^{er} rappel payant : 6 jours après l'avertissement	CHF 5.- par document
2 ^e rappel payant : 6 jours après 1 ^{er} rappel	CHF 5.- supplémentaires par document
3 ^e rappel payant : 6 jours après le 2 ^e rappel	CHF 10.- supplémentaires par document
Les amendes dues sont payables sur facture uniquement (envoi par email)	
Prêt des documents (7 jours)	
Avertissement : 1 jour après l'échéance de prêt	Pas de frais
1 ^{er} rappel payant (jusqu'à 3 jours après l'avertissement)	CHF 5.- par document
2 ^e rappel payant (jusqu'à 3 jours après 1 ^{er} rappel)	CHF 5.- supplémentaires par document
3 ^e rappel payant (jusqu'à 3 jours après le 2 ^e rappel)	CHF 10.- supplémentaires par document
Les amendes dues sont payables sur facture uniquement (envoi par email)	

SLSP Courier (Service de navette) : frais de transaction	
Document retiré à la HEdS Genève:	Droits élargis (point 2) : CHF 0.- Autres types de droits : CHF 6.-
Document retiré dans une bibliothèque de la HES-SO Genève:	Droits élargis (point 2) : CHF 0.- Autres types de droits : CHF 6.-
Document retiré dans une autre bibliothèque:	Selon conditions de la bibliothèque propriétaire du document

Prêt entre bibliothèques : frais de transaction pour personnes bénéficiant de droits élargis (voir Types de droit, point 2)	
Document retiré dans une bibliothèque de la HES-SO Genève:	gratuit
Document retiré dans une autre bibliothèque:	selon tarifs ci-dessous

Prêt entre bibliothèques : frais de transaction pour personnes sans droits élargis	
- Suisse (document physique)	CHF 12.- / document
- Suisse (article)	CHF 5.- / 20 p.
- Europe (sauf UK) (document physique)	CHF 24.- / document
- UK et hors Europe (document physique)	CHF 36.- / document
- Etranger (article numérisé)	CHF 8.- / 20 p.

Frais de remplacement : documents HEdS perdus ou endommagés	
Frais de gestion	CHF 10.-
Frais de rachat	Prix de rachat à neuf